

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES FRANCE SA

Société anonyme au capital de 243 305 100 euros

Siege social : 7, avenue Nicéphore Niépce - 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

304 974 249 RCS VERSAILLES

I. – Bilan non consolidé au 31 décembre 2025

ACTIF	Note	31.12.2025 en milliers d'euros	31.12.2024 en milliers d'euros
Caisse, Banques Centrales, CCP	3.1.1	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3.1.1	60	450
Opérations avec la clientèle	3.1.2 à 3.1.4	1 377 383	1 299 061
Crédit-bail et location avec option d'achat	3.1.6 à 3.1.8	2 943 269	2 886 263
Location simple		203 958	235 418
Immobilisations incorporelles	3.1.5	3 299	3 776
Immobilisations corporelles	3.1.5	898	1 032
Autres actifs	3.1.9	68 939	125 394
Comptes de régularisation	3.1.10	593	654
TOTAL		4 598 399	4 552 049

PASSIF	Note	31.12.2025 en milliers d'euros	31.12.2024 en milliers d'euros
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3.2.1	1 731 946	2 016 424
Opérations avec la clientèle	3.2.2	2 088 314	1 714 783
Autres passifs	3.2.3 à 3.2.4	178 654	203 175
Comptes de régularisation	3.2.5	88 814	76 739
Provisions	3.2.6	1 753	1 648
Capital souscrit	3.2.7	243 305	243 305
Primes d'émission	3.2.7	33	33
Réserves	3.2.7	20 996	20 659
Report à nouveau	3.2.7	268 661	268 542
Résultat de l'exercice	3.3	- 24 077	6 741
TOTAL		4 598 399	4 552 049

II. – Hors bilan non consolidé au 31 décembre 2025

	Note	31.12.2025 en milliers d'euros	31.12.2024 en milliers d'euros
ENGAGEMENTS DONNES			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
Engagements en faveur d'établissements de crédit et assimilés		-	-
Engagements en faveur de la clientèle	3.4.1	703 822	823 678
ENGAGEMENTS DE GARANTIE			
Engagements de garantie d'ordre d'établissement de crédits et assimilés	3.4.2	119	136
ENGAGEMENTS SUR TITRES			
ENGAGEMENTS RECUS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
Engagements reçus de la clientèle	3.4.1	500 000	500 000
ENGAGEMENTS DE GARANTIE			
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3.4.2	2 183 946	1 968 065
Engagements reçus d'établissement de crédit et assimilés	3.4.2	98 808	106 308
ENGAGEMENTS SUR TITRES			
Autres engagements reçus	3.4.3		

III. – Compte de résultat publiable non consolidé au 31 décembre 2025

	31.12.2025 en milliers d'euros	31.12.2024 en milliers d'euros	Note
+ Intérêts et produits assimilés	57 452	80 112	3.3.1
- Intérêts et charges assimilés	- 118 645	- 143 037	3.3.1
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	955 908	975 673	3.3.2
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés	- 910 630	- 845 495	3.3.2
+ Produits sur opérations de location simple	99 532	125 786	3.3.2
- Charges sur opérations de location simple	- 78 158	- 77 381	3.3.2
+ Revenus des titres à revenu variable	-	-	
+ Commissions (produits)	-	-	3.3.3
- Commissions (charges)	- 23 956	- 33 175	3.3.3
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-	-	
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement assimilés	-	-	
+ Autres produits d'exploitation bancaire	56 396	49 668	3.3.4
- Autres charges d'exploitation bancaire	-	-	3.3.4
PRODUIT NET BANCAIRE	37 899	132 152	
- Charges générales d'exploitation	- 56 410	- 56 755	3.3.6
- Dotations aux amort. et aux dépré. des immos incorp. et corp.	- 1 168	- 1 168	3.1.5
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	- 19 680	74 229	
+/- Coût du risque	- 4 397	- 67 489	3.3.7-8
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 24 077	6 741	
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-	3.3.12
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 24 077	6 741	
+/- Résultat exceptionnel	-	-	
- Impôt sur les bénéfices	-	-	3.3.9
RESULTAT NET	- 24 077	6 741	

IV. – Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2025

I. Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes individuels de la société Mercedes-Benz Financial Services France S.A. sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire de l'Autorité des normes comptables ainsi qu'au règlement ANC n° 2022-06 portant sur la modernisation des états financiers, tels qu'harmonisés par le règlement ANC n° 2023-03.

Les montants figurant au bilan sont nets d'amortissements et de dépréciations, mais comprennent les créances rattachées.

Certains postes ou rubriques sont détaillés pour en faciliter la compréhension. Il est également précisé, en cas de besoin, les principes comptables ou les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement du bilan et du compte de résultat.

En France, la loi veut que ce soient les immobilisations achetées par les sociétés de crédit-bail, en vue de leur location, qui figurent à l'actif du bilan de ces sociétés. De même, et en application du Communiqué du CNC du 6 décembre 2005 et de l'avis du comité d'urgence du CNC 2006-C du 4 octobre 2006, les amortissements passés au compte d'exploitation sont ceux qui résultent des règles fiscales, et ce, indépendamment des loyers perçus au titre de la location de chaque matériel.

Or, ces loyers perçus permettent un amortissement financier différent de l'amortissement comptable. Aussi, pour avoir une idée réelle de ses bénéfices et de ses avoirs, Mercedes-Benz Financial Services France S.A. se doit d'aller au-delà de la comptabilité sociale en tenant une deuxième comptabilité dite « comptabilité financière ».

Elle vise à évaluer ses amortissements financiers et, à partir du résultat comptable, opérer des corrections pour atteindre le résultat financier.

Les éléments particuliers de cette comptabilité financière comme ses différences avec la comptabilité sociale sont rappelés ci-après.

Changement de méthode comptable :

Le règlement ANC n° 2023-03, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025, a modifié divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ainsi, le transfert de charges a été supprimé du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

L'application de ce nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement n'a pas eu d'incidence dans les comptes annuels de Mercedes Benz Financial Services.

I.1. Comptabilisation des immobilisations et actifs donnés en crédit-bail ou en location**I.1.1. Méthode sociale relative aux opérations de crédit-bail et de location simple**

Propriétaire des matériels qu'elle donne en crédit-bail et en location simple, notre société les inscrit en immobilisations, à l'actif de son bilan, pour leur coût d'acquisition.

Des amortissements comptables et fiscaux de type dégressif ou linéaire sont pratiqués, conformément aux dispositions légales et réglementaires du règlement n° 2014-03 selon les articles 942-28 et 946-68 pour le linéaire et les articles 313-1, 941-14 et 946-68 pour le dégressif.

DUREES ET MODES D'AMORTISSEMENTS FISCAUX EN 2025

CATEGORIE DE BIENS	DUREE (ANS)	MODE
VOITURES PARTICULIERES	5	LINEAIRE
VEHICULES UTILITAIRES LEGERS	5	LINEAIRE
VEHICULES INDUSTRIELS	6	DEGRESSIF
VEHICULES SPECIAUX	5	LINEAIRE
AUTOCARS	7	DEGRESSIF

Pour les immobilisations de crédit-bail et de location simple pouvant être amorties sur le mode dégressif, il est possible d'établir un plan d'amortissement sur un rythme linéaire correspondant à la dépréciation du bien et au minimum fiscal, et de pratiquer fiscalement un complément d'amortissement déductible dans la limite du maximum dégressif.

MBFS amortit les véhicules industriels et autocars selon le mode dégressif.

La société doit s'assurer que la somme des amortissements effectivement pratiqués depuis l'acquisition des éléments ne soit pas inférieure, à la clôture de chaque exercice, au montant des amortissements calculés suivant le système linéaire et répartis sur la durée normale d'utilisation. Cette disposition, qui s'applique élément par élément, n'oblige pas l'entreprise à pratiquer à la clôture de chaque exercice un amortissement égal à l'annuité linéaire, mais seulement à faire en sorte que la masse globale des amortissements comptabilisés à une date déterminée soit au moins égale à la somme théorique des annuités linéaires.

Les méthodes d'amortissement comptables et fiscales sont identiques.

Les amortissements pour dépréciation pratiqués, quel que soit le mode d'amortissements retenu (linéaire ou dégressif), sont des amortissements économiquement justifiés portés en diminution des valeurs d'actif.

I.1.2 Méthode financière relative aux opérations de crédit-bail et de location simple***Marge financière brute***

Notre société utilise, pour le calcul de sa marge financière brute, la méthode IPA (Intérêts perçus d'avance) dite ITE décalé (intérêts à terme échu décalé) consistant à intégrer des intérêts dans la première échéance. La valeur résiduelle du contrat est intégralement affectée au remboursement du capital restant dû.

Amortissement financier

Il correspond à l'amortissement calculé sur les loyers perçus au titre de la location de chaque matériel. Il est le complément naturel de la marge financière brute pour chaque loyer.

Encours financier

L'encours financier équivaut à la valeur du capital restant dû, augmentée de la valeur résiduelle en fin de contrat.

Dépréciations sur encours financier

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations à hauteur des pertes probables. Elles correspondent au risque de non-reconstitution du capital restant dû.

Résultat financier

Le résultat financier est égal au résultat social auquel il est substitué aux amortissements, dépréciations, aux plus et moins-values fiscales et aux indemnités de résiliations leurs équivalents financiers.

Réserve latente

Elle résulte de l'écart d'encours entre la comptabilité sociale et la comptabilité financière.

La dotation de l'exercice correspond à la différence entre le résultat financier et le résultat social.

En milliers d'euros	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve latente brute	299 883	252 805	202 048	188 934	306 805
Impôts différés	85 197	65 299	52 189	48 802	79 248
Réserve latente nette	214 686	187 505	149 859	140 132	227 558

Cette réserve n'est pas constatée dans les comptes sociaux.

I.2. Immobilisations à usage de l'entreprise

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à l'actif du bilan, soit à leur coût d'acquisition, soit à leur coût de revient interne, si ces immobilisations sont produites par la société.

Conformément au règlement n° 2020-10 modifiant le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables, ces immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations selon la méthode linéaire (de 3 à 5 ans pour les immobilisations incorporelles, de 2 à 10 ans pour les immobilisations corporelles).

I.3. Immobilisations incorporelles – solutions informatiques

Conformément au règlement ANC n° 2023-05, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les coûts directement attribuables au développement de solutions informatiques internes, à condition que les critères suivants soient simultanément remplis :

- La faisabilité technique du projet est démontrée ;
- L'entité a l'intention et la capacité de mener le projet à son terme ;
- L'entité contrôle les droits attachés au logiciel développé (notamment en cas de licence perpétuelle ou développement interne) ;
- Les avantages économiques futurs sont probables ;
- Les coûts sont évalués de manière fiable.

Seule la phase de développement (hors recherche) est activable. Les coûts engagés en phase de recherche, de formation, de maintenance ou d'hébergement sont exclus des immobilisations et comptabilisés en charges.

Les solutions informatiques relevant d'un modèle SaaS ou d'un abonnement à une plateforme cloud ne confèrent généralement pas à l'entité un droit de contrôle suffisant : elles sont par conséquent comptabilisées en charges.

I.4. Provisions

Les provisions sont établies et présentées conformément aux dispositions du règlement n° 2020-10 modifiant le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables.

I.5 Définition, comptabilisation et évaluation des autres actifs

Mercedes-Benz Financial Services France S.A. a comptabilisé à compter du 1^{er} janvier 2010 les commissions versées aux apporteurs d'affaires (coûts marginaux de transaction) selon les dispositions prévues par le règlement n° 2020-10 modifiant le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables.

La méthode retenue est l'étalement linéaire sur la durée de vie du contrat, des charges soumises au règlement n° 2020-10 modifiant le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables.

I.6. Créances et traitement comptable du risque de crédit

Le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables, relatif au traitement comptable du risque de crédit, est applicable à compter du 1^{er} janvier 2014.

Ce règlement précise le classement des créances douteuses au bilan et le traitement des créances restructurées à des conditions hors marché.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par la société de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés, ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal.

Le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur le débiteur.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations à hauteur des pertes probables. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exception des dotations nettes aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées dans le Produit net bancaire.

Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur sont également à nouveau inscrites en encours sain si la restructuration s'est faite aux conditions de marché à la date de la restructuration.

Si la restructuration a été conclue à des conditions hors marché, la décote entre les nouvelles conditions et le plus bas du taux de marché ou des conditions d'origine est enregistrée en coût du risque lors de la restructuration, puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restante à courir.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

Lorsque les conditions de solvabilité d'une contrepartie sont telles que, après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les encours concernés sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux compromis.

L'identification intervient à la échéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat, et au plus tard un an après la classification en encours douteux.

L'article 2231-2 du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, précise que les établissements assujettis doivent « enregistrer les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis. [...] En pratique, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés ».

Notre portefeuille est divisé en quatre sous-portefeuilles (hors MBCW et DFM) :

1. Specific Accounts Corporate (SAC) : tous les clients ou groupes non Distributeurs dont l'encours est ou a été supérieur à 500 milliers d'euros
2. Specific Accounts Dealer (SAD) : clients ou groupes Distributeurs. Dès qu'un Distributeur fait partie d'un groupe capitalistique, l'ensemble de ce groupe est SAD
3. Non Specific Accounts (NSA) : clients particuliers et entreprise dont l'encours est inférieur à 500 milliers d'euros.
4. Non Standard Portfolio : tous les contrats de financement en cours d'activation, tous les contrats d'assurances.

Ainsi notre société applique ces trois méthodes de calcul :

1. Specific Accounts Corporate et Dealers :

Une liste d'événements (ou Trigger Event) déclenche le calcul d'une dépréciation pour un client donné. Pour chacun de ces événements déclencheurs, une probabilité d'encaissement (= 1 - Probabilité de Défaut " PD ") est appliquée. Ces probabilités d'encaissement proviennent soit de statistiques soit d'estimations d'experts. Une perte en cas de défaut (LGD) est appliquée en fonction des matériels financés (type d'actifs).

Le produit de la probabilité d'encaissement et de la perte en cas de défaut permettant de calculer le montant recouvré (ajusté à la valeur de marché des véhicules), la dépréciation est la différence entre l'encours et l'estimation du montant recouvré.

Au 31 décembre 2025, la provision (dite individuelle) du portefeuille SAC aux normes françaises (French Financial) est de 8 277 milliers d'euros et celle du portefeuille SAD nulle.

2. Non Specific Accounts :

Des indicateurs de taux de pertes et taux de récupérations sont calculés en se basant sur un historique de données. Le segment NSA est également divisé en sous-portefeuilles en fonction des typologies de clients, du type de matériel et du produit financier.

Au 31 décembre 2025, la provision dite statistique du portefeuille NSA aux normes françaises (French Financial) est de 127 689 milliers d'euros contre une provision de 151 645 milliers d'euros au 31 décembre 2024, soit une diminution de 23 956 milliers d'euros sur l'exercice. Cette évolution s'explique notamment par l'amélioration durable des recouvrements, portée par l'efficacité des actions de contentieux, l'augmentation des récupérations de véhicules et leur recommercialisation, conduisant à une baisse structurelle du stock d'impayés.

Une recalibration des paramètres du modèle Chain Ladder a été menée, visant à aligner les hypothèses statistiques sur les performances opérationnelles récentes. Cette recalibration, portant notamment sur la profondeur d'historique retenue, a généré un effet favorable en résultat, matérialisé par une reprise nette de provisions estimée à 34 M€.

Compte tenu des incertitudes liées à la réorganisation en cours de la fonction Recouvrement-Contentieux Retail, un ajustement complémentaire de prudence a été retenu. Cet ajustement, cohérent avec les hypothèses utilisées dans les tests de résistance internes, représente une charge additionnelle de 11,6 M€.

La provision totale du portefeuille NSA s'élève ainsi à 127,7 M€, contre une provision statistique de 116,1 M€ avant ajustement.

3. Non Standard Portfolio :

Selon la catégorie de NSP, une probabilité d'encaissement (= 1 - Probabilité de Défaut " PD ") est appliquée. Ces probabilités d'encaissement ainsi que la perte en cas de défaut (LGD) proviennent des paramètres communiqués par Mercedes-Benz Mobility AG.

Au 31 décembre 2025, nous avons constaté une augmentation de provision NSP aux normes françaises (French Financial), la provision s'élève à 2 830 milliers d'euros.

II. Faits caractéristiques de l'exercice et continuité d'exploitation

Liquidité

Le contrôle de la gestion du risque de liquidité et de taux est effectué par le département « Trésorerie Gestion Actif Passif » du groupe à Stuttgart, ainsi que par la direction locale et les structures opérationnelles (Trésorerie, Comptabilité et Contrôle de gestion).

Des analyses et calculs sont effectués régulièrement sur des hypothèses de variation d'activité, d'absence ou de réduction de nouvelles émissions d'emprunts. La conclusion montre que les ressources actuelles permettent d'assurer le financement des besoins nécessaires sur les deux années à venir.

Notre société affirme ainsi que les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2025 ont bien été établis dans une perspective de continuité d'exploitation.

III. Notes relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

III.1. Bilan actif

III.1.1. Créances sur les établissements de crédit et assimilés

L'ensemble des créances sur les établissements de crédit présente une échéance inférieure à trois mois de 60 milliers d'euros liée aux comptes ordinaires débiteurs.

III.1.2 Créances sur la clientèle (dont prêts à la clientèle financière)

Les opérations avec la clientèle correspondent à des crédits et créances rattachées pour un total de 1 377 383 milliers d'euros.

Les créances liées aux contrats d'affacturage réglés sont positionnées en créances rattachées au 31 décembre 2025 pour un montant de 108 495 milliers d'euros.

Affacturage

En milliers d'euros	31.12.2025				
	Durée résiduelle				Total
	<= 3 mois	> 3 mois et <= 1 an	> 1 an et <= 5 ans	> 5 ans	
Encours sains	710 097	6 283	-	-	716 380

Les opérations de financement de stock des distributeurs représentent un montant de 716 380 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

La durée résiduelle de ces créances est essentiellement inférieure à 3 mois du fait d'une rotation moyenne très rapide de ces créances.

➤ Crédit :

En milliers d'euros	31.12.2025				
	Durée résiduelle				Total
	<= 3 mois	> 3 mois et <= 1 an	> 1 an et <= 5 ans	> 5 ans	
Encours sains	23 114	52 778	127 980	188	204 060
Dont encours restructuré hors marché	-	-	-	-	-
Encours douteux	252	612	1 392	57	2 313
Dépréciations sur encours douteux	135	307	740	1	1 183
Taux de dépréciations	53.4 %	50.2 %	53.2 %	2.5 %	51.2 %
Encours douteux compromis	270	528	447	9	1 254
Dépréciations sur encours douteux compromis	84	191	461	1	737
Taux de dépréciations	31.1 %	36.2 %	103.0 %	9.8 %	58.7 %
Encours restructuré	38	51	182	-	272
Dépréciations sur encours restructuré	-	-	-	-	-
Taux de dépréciations	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %

Information sur le segment Crédit Dealers :

En milliers d'euros	31.12.2025				
	Durée résiduelle				Total
	<= 3 mois	> 3 mois et <= 1 an	> 1 an et <= 5 ans	> 5 ans	
Encours sains	5 766	4 124	6 835		16 725

Trois contrats de crédit stock ont été accordés à des distributeurs représentant un encours total de 16 725 milliers d'euros au 31 décembre 2025 dont un crédit amortissable avec fin en mai 2030 (8 836 milliers d'euros) et deux autres crédits (5 266 milliers d'euros et 2 624 milliers d'euros).

➤ Créances rattachées :

En milliers d'euros	31.12.2025
Créances rattachées saines	16 018
Créances rattachées douteuses	8 174
Dépréciations sur créances rattachées douteuses	4 313
<i>Taux de dépréciations</i>	<i>52.8 %</i>
Créances rattachées douteuses compromises	134 401
Dépréciations sur créances rattachées douteuses compromises	98 881
<i>Taux de dépréciations</i>	<i>73.6 %</i>
Créances rattachées restructurées	31
Dépréciations sur créances rattachées restructurées	-
<i>Taux de dépréciations</i>	<i>0.0 %</i>

Dans le cas de restructurations conclues à des conditions plus avantageuses, l'incidence potentielle du calcul de décote entre les nouvelles conditions et les conditions d'origine n'est pas significative.

III.1.3 Segmentation des encours crédits et des créances impayées sur la clientèle

En milliers d'euros	31.12.2025				
	Retail		Corporate		Total
	Individuals	Small Business	Fleet	Dealer	
Encours sains	138 815	45 978	3 885	15 382	204 060
<i>Dont encours restructuré hors marché</i>	-	-	-	-	-
DOUTEUX					
Encours douteux	1 302	632	298	81	2 313
Dépréciations sur encours douteux	697	307	179	-	1 183
<i>Taux de dépréciations</i>	<i>53.5 %</i>	<i>48.6 %</i>	<i>60.1 %</i>	<i>0.0 %</i>	<i>51.2 %</i>
Créances rattachées douteuses	383	247	- 13	-	616
Dépréciations sur créances rattachées douteuses	209	125	-	-	334
<i>Taux de dépréciations</i>	<i>54.5 %</i>	<i>50.6 %</i>	<i>0.0 %</i>	<i>0.0 %</i>	<i>54.1 %</i>
Total encours et créances rattachées douteux	1 685	879	284	81	2 930
Dépréciations sur contrats douteux	906	432	179	-	1 517
<i>Taux de dépréciations</i>	<i>53.8 %</i>	<i>49.2 %</i>	<i>62.9 %</i>	<i>0.0 %</i>	<i>51.8 %</i>
DOUTEUX COMPROMIS					
Encours douteux compromis	495	396	363	-	1 254
Dépréciations sur encours douteux compromis	219	217	301	-	737
<i>Taux de dépréciations</i>	<i>44.2 %</i>	<i>54.7 %</i>	<i>83.0 %</i>	<i>0.0 %</i>	<i>58.7 %</i>
Créances rattachées douteuses compromises	15 215	9 136	2 650	-	27 001
Dépréciations sur créances rattachées douteuses compromises	12 173	7 317	1 673	-	21 163
<i>Taux de dépréciations</i>	<i>80.0 %</i>	<i>80.1 %</i>	<i>63.1 %</i>	<i>0.0 %</i>	<i>78.4 %</i>
Total encours et créances rattachées douteux compromis	15 710	9 533	3 012	-	28 255
Dépréciations sur contrats douteux compromis	12 392	7 533	1 974	-	21 899
<i>Taux de dépréciations</i>	<i>78.9 %</i>	<i>79.0 %</i>	<i>65.5 %</i>	<i>0.0 %</i>	<i>77.5 %</i>
RESTRUCTURES					
Crédit restructuré	191	81	-	-	272
Dépréciations sur encours restructuré	-	-	-	-	-
<i>Taux de dépréciations</i>	<i>0.0 %</i>	<i>0.0 %</i>	<i>0.0 %</i>	<i>0.0 %</i>	<i>0.0 %</i>
Créances rattachées restructurées	- 0	- 0	-	-	- 1
Dépréciations sur créances rattachées restructurées	-	-	-	-	-
<i>Taux de dépréciations</i>	<i>0.0 %</i>	<i>0.0 %</i>	<i>0.0 %</i>	<i>0.0 %</i>	<i>0.0 %</i>
Total crédit et créances rattachées restructurés	191	81	-	-	271
Dépréciations sur contrats restructurés	-	-	-	-	-
<i>Taux de dépréciations</i>	<i>0.0 %</i>	<i>0.0 %</i>	<i>0.0 %</i>	<i>0.0 %</i>	<i>0.0 %</i>
Total crédit douteux brut	1 798	1 028	661	81	3 568
Total créances rattachées douteuses brutes	15 598	9 383	2 636	-	27 617
Total dépréciations brutes	13 298	7 965	2 153	-	23 416

III.1.4 Dépréciations des créances sur la clientèle et encours douteux

En milliers d'euros	31.12.2024	Dotations	Reprises	31.12.2025
Dépréciations sur encours crédit douteux & douteux compromis	3 715	6 959	- 8 755	1 920
Dépréciations sur créances rattachées impayées douteuses & douteuses compromises	21 243	10 023	- 9 769	21 497
Total	24 958	16 982	- 18 524	23 416

III.1.5 Immobilisations propres

En milliers d'euros	2025	
	CORPORELLES	INCORPORELLES
IMMOBILISATIONS BRUTES		
Montants bruts au 01/01/2025	1 203	8 174
Acquisitions	132	444
Cessions	- 6	- 17
Montants bruts au 31/12/2025	1 329	8 602
AMORTISSEMENTS		
Montants bruts au 01/01/2025	171	4 399
Dotations	270	906
Reprises sur cessions	- 11	- 1
Montants bruts au 31/12/2025	431	5 303
Soldes nets des immobilisations	898	3 299

Le fonds de commerce, inclus dans les immobilisations incorporelles, d'un montant de 2 232 milliers d'euros n'a pas fait l'objet de dépréciation au cours de l'exercice. Ce fonds de commerce est lié à l'offre commerciale de location de véhicules aux collaborateurs des sociétés du groupe Airbus.

III.1.6 Crédit-bail et opérations assimilées

Ces immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition. Sous cette rubrique, sont repris les véhicules ayant fait l'objet de contrats de crédit-bail ou assimilés au profit de la clientèle, ainsi que les créances douteuses et créances rattachées à ce type d'opération.

Conformément au règlement n° 2020-10 modifiant le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables, les coûts marginaux de transaction sont présentés dans un compte " Créances rattachées " et amortis linéairement sur la durée de vie effective des contrats de crédit-bail. Les mouvements ayant affecté ce poste au cours de la période s'établissent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2025		
	Crédit-bail & location avec option d'achat	Location Simple	TOTAL
A. Immobilisations			
Montants bruts au 01/01/2025	4 087 803	509 454	4 597 257
- Acquisitions	1 275 550	149 361	1 424 911
- Cessions	- 1 129 870	- 270 757	- 1 400 628
Montants bruts au 31/12/2025	4 233 482	388 057	4 621 540
B. Amortissements			
Montants au 01/01/2025	- 1 293 826	- 293 191	- 1 587 017
- Dotations de l'exercice aux amortissements	- 786 614	- 68 473	- 855 087
- Reprises relatives aux cessions	673 002	145 097	818 099
Montants au 31/12/2025	- 1 407 439	- 216 566	- 1 624 005
C. Soldes nets des immobilisations	2 826 044	171 491	2 997 535
D. Dépréciations	- 45 138	- 851	- 45 989
E. Immobilisations en cours	-	6 056	6 056
F. Créances douteuses			
- Montants bruts	109 126	2 429	111 555
- Dépréciations	- 78 715	- 2 983	- 81 698
Montants nets	30 411	- 554	29 856
G. Créances rattachées (y compris les impayés de moins de trois mois)	37 824	25 807	63 631
- Commissions versées - Valeur brute	157 932	3 781	161 714
- Commissions versées - Amortissements	- 63 803	- 1 773	- 65 576
Total	131 953	27 815	159 768
TOTAUX FIGURANT A L'ACTIF	2 943 269	203 958	3 147 227

III.1.7. Dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises

En milliers d'euros	31.12.2024	Dotations	Reprises	31.12.2025
Dépréciations sur Créances douteuses, douteuses compromises & restructurées	97 721	92 910	- 108 932	81 698
Total	97 721	92 910	- 108 932	81 698

III.1.8 Segmentation des créances et provisions sur créances

En milliers d'euros	31.12.2025	
	Crédit-bail & location avec option d'achat	Location
Créances impayées	10 568	5 574
Créances douteuses	7 359	198
Dépréciations sur créances douteuses	3 908	72
Taux de dépréciations sur créances douteuses	53 %	36 %
Créances douteuses compromises	101 767	5 634
Dépréciations sur créances douteuses compromises	74 807	2 911
Taux de dépréciations sur créances douteuses compromises	74 %	52 %
Créances restructurées	- 4	35
Dépréciations sur créances restructurées	-	-
Taux de dépréciations sur créances restructurées	0 %	0 %

La catégorie « Créances impayées » correspond aux créances dont l'impayé est inférieur à 90 jours.

III.1.9 Autres actifs

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Créances sur l'Etat	53 920	65 922
Produits à recevoir	10 727	10 747
Acompte sur IS	-	19 875
Autres	4 293	28 850
Total	68 939	125 394

La baisse de ce poste entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 s'explique principalement par le non-versement d'acomptes d'IS 2025 du fait du déficit fiscal de l'exercice 2024, de la réduction du crédit de TVA et de la diminution des autres créances clients Groupe et Tiers.

III.1.10 Comptes de régularisation

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Charges constatées d'avance	593	654
Divers	-	-
Total	593	654

III.2. Bilan passif

III.2.1 Dettes envers les établissements de crédit et valeurs données en pension

En milliers d'euros	31.12.2025			31.12.2024		
	Entreprises liées	Autres	Total	Entreprises liées	Autres	Total
Comptes à vue		3 726	3 726		9 515	9 515
Emprunts		1 717 500	1 717 500		1 990 000	1 990 000
Valeurs données en pension		-	-		-	-
Intérêts courus		10 720	10 720		16 908	16 908
TOTAL		1 731 946	1 731 946		2 016 424	2 016 424

Les emprunts au 31 décembre 2025, de 1 717 500 milliers d'euros, ont été conclus majoritairement auprès d'établissements de crédit français ou européens.

Les échéances des emprunts sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Moins de trois mois	314 446	306 424
De trois mois à un an	710 000	700 000
De un an à cinq ans	707 500	1 010 000
Plus de cinq ans		
Total	1 731 946	2 016 424

III.2.2 Comptes créditeurs avec la clientèle

➤ Comptes créditeurs à terme avec les entreprises liées :

MBFS a souscrit des emprunts auprès des sociétés non-résidentes Mercedes-Benz International Finance BV et Mercedes-Benz Capital Invest B.V., sociétés filiales de Mercedes-Benz Group AG supportant les activités opérationnelles des entités du groupe

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Valeur nominale	2 081 371	1 709 166
Intérêts courus	6 942	5 617
Total	2 088 314	1 714 783

Les échéances des emprunts sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Moins de trois mois	1 130 954	879 783
De trois mois à un an	406 289	550 000
De un an à cinq ans	551 070	285 000
Plus de cinq ans	-	-
Total	2 088 314	1 714 783

➤ Autres comptes créditeurs avec la clientèle :

Les autres comptes créditeurs, pour un montant total de 3 871 milliers d'euros, correspondent aux clients créditeurs.

III.2.3 Autres passifs (hors dettes rattachées)

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Dépôts de garantie reçus de la clientèle	2 144	345
Dettes fiscales	21 759	22 958
Dettes fiscales Groupe MBF	-	-
Comptes intragroupe MB (MBF et autres entités Groupe MB)	12 412	20 460
Autres fournisseurs hors groupe	71 096	81 760
Total	107 412	125 522

Les dépôts de garantie sont versés par les locataires de véhicules, dans le cadre des opérations de crédit-bail et de location, pour une durée maximale de soixante mois.

Les dettes à l'égard des entreprises liées sont constituées des dettes intragroupes, vis-à-vis du constructeur Mercedes-Benz France et des autres entités rattachées.

Les autres postes présentent une exigibilité inférieure à trois mois.

III.2.4 Dettes rattachées

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Dettes sociales	6 713	3 860
Autres dettes	-	-
Commissions apporteurs	64 530	73 793
Aides à la vente	-	-
Total	71 243	77 653

III.2.5 Comptes de régularisation

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Produits constatés d'avance (Cut-off)	36 184	38 543
Comptes de régularisation et créditeurs divers	277	499
Aides à la vente	52 353	37 697
Total	88 814	76 739

III.2.6 Provisions

En milliers d'euros	31.12.2024	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	31.12.2025
Provisions bancaires	-	-	-	-	-
Provisions non bancaires	1 648	362	257	-	1 753
* Provisions pour charges liées au personnel	1 231	170	164	-	1 237
* Provisions pour risques	418	193	93	-	517
* Provisions pour risques liés au contrôle fiscal	-	-	-	-	-
TOTAL	1 648	362	257	-	1 753

Provisions non bancaires

La provision pour indemnités de départ à la retraite est basée sur la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient comme base de salaire le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie. Le montant de la provision s'élève à 780 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Une provision pour Médaille du travail de 208 milliers d'euros a également été calculée à partir des mêmes critères.

Nous n'avons pas constaté de provision suite au rapprochement de la comptabilité et de la gestion sur les immobilisations au 31 décembre 2025.

III.2.7. Dettes subordonnées

MBFS n'a plus d'emprunt subordonné

III.2.8 Capital souscrit versé

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élève à 243 305 milliers d'euros, divisé en 20 275 425 actions intégralement souscrites et entièrement libérées, dont la valeur nominale est de 12 euros.

En milliers d'euros	31.12.2024	Augmentation	Affectation résultat 2024	Résultat 2025	31.12.2025
Capital social	243 305				243 305
Prime de fusion	33				33
Réserve légale	20 659		337		20 996
Distribution de dividendes			6 285		
Report à nouveau	268 542		118		268 661
Résultat de l'exercice	6 741	- 6 741		- 24 077	- 24 077
Total	539 281	- 6 741	6 741	- 24 077	508 918

Le résultat de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 se solde par une perte comptable égale à 24 077 090 euros que le Conseil d'Administration propose d'affecter sous réserve de la validation de l'Assemblée Générale :

- Pour la totalité soit 24 077 090 euros en report à nouveau

III.2.8 Identité de la société consolidante

Les états financiers de la société sont consolidés dans un premier temps dans le palier de Mercedes-Benz Mobility AG, société de droit allemand, puis dans le palier de Mercedes-Benz Group AG.

Le rapport annuel 2025 avec les comptes consolidés de Mercedes-Benz Group AG est disponible sur site du groupe (Full Year Results 2025 | Mercedes-Benz Group > Investors > Reports & News > Annual Reports > 2025).

III.3. Compte de résultat

III.3.1. Intérêts et charges/produits assimilés avec la clientèle et les établissements de crédit

En milliers d'euros	31.12.2025		31.12.2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissement de crédit	-	- 61 320	-	- 61 095
Comptes à vue, prêts et emprunts	-	- 61 320	-	- 61 095
Clientèle	57 452	- 57 324	80 112	- 81 942
Intérêts s/comptes ordinaires débiteurs	1 215.35	-	1 047.12	-
Crédits de trésorerie	12 729	- 53 290	12 629	- 78 058
Autres produits et charges assimilés	5 514	- 4 035	5 597	- 3 884
Commission	-	-	-	-
Financement stock distributeurs	37 993	-	60 839	-
Obligations et autres titres	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-
Total	57 452	- 118 645	80 112	- 143 037

Le règlement n° 2020-10 modifiant le n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables, relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, implique la constatation des coûts marginaux de transaction dans un compte « Encours crédit ».

L'étalement prend la forme d'un amortissement linéaire sur la durée de vie du contrat, conformément à la méthode alternative proposée par le règlement.

III.3.2 Produits et Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés, et location simple

En milliers d'euros	31.12.2025		31.12.2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de crédit bail et assimilés	955 908	- 910 630	975 673	- 845 495
Opérations de location simple	99 532	- 78 158	125 786	- 77 381
Total	1 055 439	- 988 788	1 101 459	- 922 875

III.3.3 Commissions

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Produits de Commissions	-	-
Charges de Commissions	- 23 956	- 33 175

Le poste représente principalement la charge de commissions relatives aux contrats cédés et à la rétrocession de la cession des créances Wholesale d'un montant de 9 346 milliers d'euros habituellement présentée en moins des produits financement du stock des distributeurs a été indiqué en charges de commissions.

III.3.4 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Autres produits d'exploitation bancaire	56 396	49 668
Autres charges d'exploitation bancaire	-	-

Les autres produits d'exploitation bancaire sont principalement dus à des revenus des assurances, ainsi qu'à la refacturation des frais généraux dépensés sur les projets internationaux.

III.3.5 Ventilation des produits bancaires

La ventilation des produits bancaires par activité est la suivante :

En milliers d'euros	31.12.2025	% des produits bancaires
Intérêts de crédit	57 452	5 %
Produits sur opérations de crédit-bail	955 908	82 %
Produits sur opérations de location simple	99 532	9 %
Autres produits d'exploitation bancaire	56 396	5 %
Commissions	-	0 %
TOTAL	1 169 287	100 %

La nature de la clientèle se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	31.12.2025	Entreprises	Particuliers	Artisans/ Commerçants	Administrations
Intérêts de crédit	57 452	39 263	13 617	4 532	40
Produits sur opérations de crédit-bail	955 908	379 706	477 631	97 207	1 363
Produits sur opérations de location simple	99 532	23 410	71 946	3 253	922
TOTAL	1 112 891	442 379	563 195	104 992	2 325

Les produits bancaires sont essentiellement réalisés en France.

III.3.6 Charges générales d'exploitation

➤ Frais de personnel

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Salaires et traitements	- 13 327	- 12 861
Charges de retraite	- 1 448	- 1 591
Autres charges sociales	- 5 375	- 5 601
Impôts sur rémunérations	- 99	- 111
TOTAL	- 20 248	- 20 164

➤ Autres frais administratifs

Le montant des charges générales d'exploitation inclue les autres frais administratifs pour un montant total de 35 406 milliers d'euros ainsi que les charges fiscales pour un montant de 756 milliers d'euros.

III.3.7 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Dotations	- 362	- 224
Reprises	257	844
Net	- 105	620

En milliers d'euros	31.12.2024	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	31.12.2025
Provisions bancaires	-	-	-	-	-
Provisions non bancaires	1 648	362	- 257	-	1 753
* Provisions pour charges liées au personnel	1 040	-	- 51	-	989
* Provisions pour risques	607	362	- 206	-	764
TOTAL	2 267	224	- 844	-	1 648

III.3.8 Coût du risque

En milliers d'euros (Charge '-' ; Profit '+')	31.12.2025	31.12.2024
Dotations et reprises nettes de dépréciations	28 012	- 45 374
* Sur créances douteuses	- 263 124	- 73 474
* Sur encours douteux	291 136	28 100
Pertes et profits sur créances	- 32 303	- 22 241
Dotations et reprises nettes de provisions pour risques et charges	- 105	127
Total	- 4 397	- 67 489

Le coût du risque comprend les dotations et les reprises sur créances impayées et sur les encours douteux, les pertes nettes sur créances irrécouvrables et les récupérations de créances amorties, ainsi que les dotations et reprises nettes des provisions pour risques et charges.

III.3.9 Situation fiscale

La société était placée sous le régime de l'intégration fiscale de Daimler Holding France depuis janvier 1997. Faisant suite à la fusion-absorption, la société Mercedes-Benz Financial Services France a donné son accord pour devenir à compter du 1^{er} janvier 2008, membre du groupe fiscalement intégré par la société Mercedes-Benz France. La société Mercedes-Benz Financial Services faisait partie d'un groupe d'intégration fiscale verticale dont la mère était la société Mercedes-Benz France SAS.

Le 19 mars 2018, MBFS a conclu un accord avec la société Mercedes-Benz France SAS. Cet accord stipule qu'aux termes du deuxième alinéa de de l'article 223 S du CGI et de l'article 223L 6 j du CGI, le groupe d'intégration fiscale verticale formé par Mercedes-Benz France SAS et Mercedes Benz Financial Services cesse pour former un groupe d'intégration fiscale horizontale.

Le résultat fiscal 2025 est un déficit fiscal de 15 449 milliers d'euros, contre un déficit fiscal de 7 778 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

III.3.10 Personnel

L'effectif moyen par catégorie de personnel se ventile comme suit :

	2025	2024
Cadres	159	160
Non cadres	18	51
Apprentis & contrats de qualification	14	11
Total	191	222

III.3.11 Rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration et dirigeants

La Société n'entre pas dans le cadre des premiers alinéas de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, de sorte que les Mandataires sociaux ne sont pas contraints de déclarer leurs rémunérations et avantages.

III.3.12 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Aucune sortie d'immobilisations propres n'a été effectuée sur l'exercice 2025.

III.4. Engagements hors bilan

III.4.1 Engagements de financement

Au 31 décembre 2025, les engagements de financement donnés représentent la différence entre les lignes d'autorisations de véhicules et les encours au bilan, et s'élèvent à 703 822 milliers d'euros.

Les échéances des engagements de financement donnés sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2025
Moins de trois mois	36 754
De trois mois à un an	667 068
De un an à cinq ans	-
Plus de cinq ans	-
Total	703 822

Au 31 décembre 2025, les engagements de financement reçus correspondent à la garantie de 500 000 milliers d'euros émise par Daimler AG.

III.4.2 Engagements de garantie

Au 31 décembre 2025, les engagements de garantie donnés correspondent à l'engagement donné à BNP dans le contrat « Cartes Affaires » du 31 mars 2006 et s'élèvent à 119 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2025, les engagements de garantie reçus sont au nombre de 3 :

- engagements de Mercedes-Benz France, de Daimler Truck France et des distributeurs qui s'élèvent à 2 183 946 milliers d'euros, intégralement au titre de l'engagement sur les valeurs résiduelles des contrats.

Les échéances des engagements de garantie reçus sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2025
Moins de trois mois	84 711
De trois mois à un an	339 197
De un an à cinq ans	1 759 446
Plus de cinq ans	593
Total	2 183 946

- garantie bancaire à 1^{ère} demande reçue de Mercedes-Benz Bank AG pour les encours de financement de stock de 3 groupes de distributeurs qui s'élève à 80 000 milliers d'euros (acte du 28 octobre 2025)

- 27 cautions bancaires reçues d'établissements de crédit résidents pour les encours de financement de stock de distributeurs des activités Véhicules Particuliers et Véhicules Utilitaires Légers qui s'élèvent à 18 807 milliers d'euros

III.4.3 Engagements sur titres

MBFS n'a plus d'instruments de couverture.

IV. – Autres informations

IV.1. Mise à disposition du rapport de gestion

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêtant les comptes annuels au 31 décembre 2025 est mis à la disposition du public au siège de la société à l'adresse suivante :

Mercedes-Benz Financial Services France S.A.
7, avenue Nicéphore Niepce 78180 Montigny-Le-Bretonneux

IV.2 Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros hors taxe	PricewaterhouseCoopers Audit	BD2A	Total 2025
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels	107	45	152
Services autres que la certification des comptes (IFRS, attestation...)	86		86
Total	193	45	238

IV.3 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement post-clôture n'est à relever.

IV.4 Résultat dilué par action

Il n'existe pas d'actions potentielles ordinaires c'est à dire d'instruments financiers, ou toute autre forme de contrat, pouvant donner droit à leur détenteur, à des actions ordinaires, postérieurement à la clôture de l'exercice. Il n'a donc pas été calculé de résultat dilué par action.

IV.5 Informations relatives entre les parties liées

Pour l'exercice 2025, toutes les transactions conclues entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

V. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale
MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES France SA
7 AVENUE DE NIEPCE
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES France SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « méthodes d'évaluation et de présentation appliquées » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Comme indiqué dans la note 1.6 de l'annexe, Mercedes-Benz Financial Services comptabilise des dépréciations au titre du risque de crédit. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction financière et relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non-recouvrement et à leur couverture appropriée par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 13 mai 2026
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Aurore PRANDI

BD2A
Réda SEBTI